



Brexit – TVA / Douane

Le Royaume-Uni quitte l'Union Européenne : soyez prêts, c'est demain !

Que vous soyez une entreprise française commercialisant au Royaume-Uni (UK) ou une entreprise UK réalisant des transactions en Europe, le Brexit va changer fondamentalement la donne : de nouvelles règles de TVA et douane s'appliqueront au 1er janvier 2021.

Société française

- ❖ Vous vendez des biens au Royaume-Uni, vous réaliserez des exportations. Vous serez impacté par de :
 - ✓ nouvelles formalités douanières et obligations administratives à votre charge en France et au Royaume-Uni,
 - ✓ nouvelle procédure pour le remboursement de la TVA UK,
 - ✓ nouveaux cas d'immatriculation à la TVA UK.
- ❖ Vous rendez des services à des particuliers domiciliés au Royaume-Uni. Vous devez savoir que :
 - ✓ Les règles de territorialité de TVA de certains types de prestations (prestations immatérielles, locations de moyens de transport longue durée) changent ;
 - ✓ le guichet unique (« MOSS ») ne s'applique plus au Royaume-Uni, vous ne pourrez plus payer la TVA UK via le MOSS.

Société britannique

- ❖ Vous vendez des biens en France ou au sein de l'UE, vous y réaliserez des importations ; vous devez prendre en compte :
 - ✓ les droits de douane et TVA à l'importation impactant votre trésorerie,
 - ✓ les nouvelles obligations et formalités administratives en France et dans l'UE,
 - ✓ la nouvelle procédure pour le remboursement de la TVA française / UE (procédure « 13^{ème} Directive »),
 - ✓ les procédures à mettre en place pour minimiser l'impact trésorerie liée à l'importation de biens en France et dans l'UE.
- ❖ Vous rendez des services à des particuliers domiciliés en France. Vous serez impacté par :
 - ✓ les règles de territorialité de TVA de certains types de prestations (prestations immatérielles, locations de moyens de transport longue durée, etc.) qui changent ;
 - ✓ le MOSS UE qui ne s'applique plus aux sociétés britanniques qui relèveront du guichet unique non-UE.

Forts de notre expérience et de notre réseau international, nous vous accompagnons sur tous les aspects pratiques du Brexit et vous aidons à mettre en place des solutions efficaces.

Notre équipe



Elvire Tardivon-Lorizon

Avocat - Associée
E : etardivonlorizon@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 32



Amanda Quenette

Avocat - Manager
E : aquenette@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 24



Ivan Gay

Avocat
E : igay@avocats-gt.com
T : +33 1 41 16 27 13

Grant Thornton Société d'Avocats

29, rue du Pont
92200 – Neuilly-sur-Seine, France
www.avocats-gt.com